

ORIGINAL : ANGLAIS  
6 mai 1952

CONFIDENTIEL  
DOCUMENT  
AC/19-D/1

REVISION ANNUELLE DE LA CONSTITUTION

DES FORCES DE DEFENSE DU NATO

MESURES NECESSAIRES ET PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX

Projet préparé par le Secrétariat

La résolution sur le rapport du CTC, adoptée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 23 février 1952 (C-9/D-20), recommande, entre autres mesures, de procéder au cours de l'automne 1952 à une révision annuelle des besoins qu'entraînent la création et l'entretien d'une puissance défensive satisfaisante, fondée sur des possibilités réelles d'exécution d'ordre politique et économique (parag. 17(b)(ii)).

2. La révision annuelle de 1952 comprendra les mesures suivantes :

- (i) Accord à réaliser au sein du Conseil entre le personnel civil et les organismes militaires sur une base révisée d'évaluation des besoins militaires.
- (ii) Etablissement de questionnaires sur l'état de préparation militaire de chaque pays à une date donnée (31 décembre 1952), sur les programmes militaires de chaque pays en 1953, en 1954, en 1955, sur les mesures budgétaires, financières et économiques prises, ou devant être prises par chaque pays, pour atteindre ces objectifs, et sur les facteurs politiques et économiques qui, d'après les déclarations de chaque pays, limitent son effort de défense. (x)
- (iii) Approbation de ces questionnaires par un Comité du Conseil (à créer) ; transmission officielle aux différents pays, avec prière de les remplir et de les retourner

(x) Les questionnaires devront être coordonnés le plus possible avec ceux qui sont préparés et distribués par l'OECE.

- (iv) Etablissement d'un rapport sur les besoins militaires du NATO, qui devra comprendre :
- (a) l'étude des moyens qui permettront d'atteindre tous les objectifs fermes adoptés pour le 31 décembre 1952 (voir C9-D/23) ;
  - (b) l'énumération des objectifs fermes recommandés qui devront être atteints au 31 décembre 1953 ;
  - (c) l'énumération des objectifs provisoires recommandés pour 1954 ;
  - (d) l'énumération des objectifs recommandés pour 1955, qui devront servir à l'établissement des programmes ;
  - (e) un relevé des points (a) jusqu'à (d) ci-dessus au point de vue non seulement du nombre des unités militaires (divisions, escadrilles aériennes, unités navales, etc.), mais également des quantités de matériel d'importance majeure et de la liste des projets précis d'infrastructure.
- (v) Evaluation des besoins militaires tels qu'ils sont présentés au paragraphe (iv) ci-dessus.
- (vi) Envoi des réponses aux questionnaires par les différents pays. Ces réponses comprendront un exposé complet des plans prévus par chaque pays pour lever des forces militaires, produire l'équipement militaire d'importance majeure et réaliser l'infrastructure, ainsi que des exposés sur les effets économiques et financiers de ces mesures.
- (vii) Analyse des rapports décrits aux paragraphes (iv) (v) et (vi) ci-dessus, où les différences éventuelles entre les besoins militaires et les programmes des pays seront spécialement soulignées.
- (viii) Rapport sur la mesure dans laquelle les gouvernements ont adopté les mesures militaires, économiques, financières, budgétaires et celles qui concernent la production, la main-d'oeuvre et la balance des paiements, conformément aux recommandations formulées par le CTC pour stimuler l'effort de défense commun (C9-D/20, paragr. 12, 13, 14 et 15).
- (ix) Premier examen des moyens permettant de concilier les besoins (Cf. (iv) et (v)) et les possibilités d'exécution exposées par les pays et analysées aux alinéas (vii) et (viii). Etude préliminaire des risques militaires encourus.
- (x) Elaboration des propositions découlant du point (ix) pour la révision de l'effort de défense de chacun des pays ; questions qui feront l'objet d'échanges de vues avec les représentants de chaque pays et dont la liste sera distribuée à l'avance au pays intéressé.

- (xi) Révisions des moyens dont dispose chaque pays, effectuées successivement avec chacun des représentants des pays membres pour examiner s'il est possible de procéder à une augmentation nécessaire ou à d'autres modifications des efforts de défense des pays afin de satisfaire aux besoins de défense du NATO.
- (xii) Second examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution, et élaboration d'un projet de rapport au Conseil, ainsi qu'une évaluation par le Comité Militaire des risques militaires encourus.
- (xiii) Examen par le Conseil du projet de rapport et transmission aux gouvernements de propositions précises sur l'effort de défense de chaque pays.
- (xiv) Réception des commentaires des gouvernements sur la mesure dans laquelle ils considèrent que les propositions ci-dessus sont acceptables, et élaboration d'un rapport définitif, d'après ces commentaires.
- (xv) Examen par le Conseil du rapport définitif et adoption des recommandations présentées par les gouvernements et les organismes du NATO.

3. On trouvera en annexe un calendrier provisoire montrant la succession des principales phases de la révision annuelle, établies d'après les propositions ci-dessus.

ORIGINAL: ANGLAIS  
6 mai 1952

CONFIDENTIEL  
ANNEXE AU  
DOCUMENT  
AG/19-D/1

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

<u>No.</u>	<u>Mesures à étudier</u>	<u>Date</u>
(i)	Accord sur une base révisée d'évaluation des besoins militaires .....	21 mai
(ii)	Etablissement des projets de questionnaires, en coordination avec l'OECE.....	2 juin
(iii)	Approbation des questionnaires par les Comités du Conseil, et transmission officielle aux différents pays.....	2 au 7 juin
(iv)	Etablissement du rapport sur les besoins militaires du NATO.....	16 juin (jusqu'au 15 juillet)
(v)	Evaluation des besoins militaires, tels qu'ils sont présentés au No (iv) ci-dessus.	4 août
(vi)	Envoi des réponses aux questionnaires formulées par les différents pays.....	4 août
(vii)	Analyse des rapports mentionnés aux numéros (iv), (v) et (vi) ci-dessus.....	4 au 25 août
(viii)	Rapport sur la mesure dans laquelle les différents gouvernements ont adopté les programmes recommandés par le CTC.....	25 août
(ix)	Premier examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution.....	25-30 août
(x)	Propositions sur la révision de l'effort de défense de chacun des pays; transmission aux pays intéressés.....	30 août-6 sept.
(xi)	Révision des moyens dont dispose chaque pays	8-22 sept.
(xii)	Second examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution et élaboration d'un projet de rapport.....	22-29 sept.
(xiii)	Examen par le Conseil du projet de rapport et transmission aux gouvernements.	29 sept-6 oct.
(xiv)	Réception des commentaires des gouvernements.	27 octobre
(xv)	Examen par le Conseil du rapport définitif.	12 novembre